

LAUDATIO :
PROF. LORENZO MARTÍN-RETORTILLO

BERNARD PACTEAU*

Cher Lorenzo, cher et vénéré professeur, très cher ami,

JE ne compte pas les années depuis que le Groupe européen de droit public nous a fait rencontrer et connaître. C'était à Spetses dès nos premières réunions ; cela fait à peu près deux décennies.

Ou plutôt : si, ces années, je les compte car, justement, elles ont compté pour moi comme pour tous ceux qui les ont vécues, si riches de souvenirs, de profits et aussi, chaque fois, de perspectives.

Spetses, c'est le charme, le soleil, la mer ; c'est l'amitié, le débat, l'échange du moment et non moins la fondation d'autres échanges à venir, et - durablement - la formation d'une vraie alliance juridique européenne. Nul doute d'ailleurs que la dimension insulaire de ces rencontres, aujourd'hui retrouvée, y contribue pour beaucoup.

Tout de suite, et à côté d'autres grands juristes d'Espagne, j'allais dire, d'autres *Grands d'Espagne* - le mot n'est pas trop fort, tant le Groupe espagnol est puissant et prestigieux en notre sein - et sans oublier aucun de ceux qui ont si richement animé, voire dominé (intellectuellement...), nos débats de Spetses - j'ai eu le privilège de me considérer comme de vos amis.

Oh, ce fut bien facile.

Non pas que vous ne soyez pas exigeant en amitié, vous l'êtes en toutes choses et pour commencer envers vous-même. Non pas que je veuille surestimer mes propres capacités et mérites qui ne sont pas, en tout cas, linguistiques comme les vôtres. Mais avant tout, *parce que* vous êtes très ouvert aux discussions et débats, et aussi parce que vous êtes passionné

* agrégé de droit public et de science politique, professeur à l'Université Montesquieu Bordeaux IV, ancien professeur aux Universités de Clermont et de Poitiers, ancien juge *ad hoc* à la Cour européenne des droits de l'Homme

par les évolutions et même les *transformations* du Droit, autant qu'ardent à chercher à les comprendre comme à en saisir le mouvement. Vos constantes interventions et communications à Spetses, puis à Sounion et Legraina, et encore à Spetses en sont le témoignage, contribuant ainsi de manière insigne à la qualité de nos réunions.

Cela, c'est la face la plus visible - pour nous ici - de votre rayonnement intellectuel et social.

Votre activité a bien entendu été avant tout universitaire.

Il a déjà été exposé comment vous figurez parmi les maîtres de la Complutense, après avoir fréquenté Valladolid, Salamanca et Zaragoza.

Les grandes revues juridiques espagnoles vous ont parmi leurs auteurs prestigieux, telle la *Revista de administración pública*, si réputée sous la direction du professeur Eduardo García de Enterría, lui aussi membre fondateur du Groupe européen de droit public qui vous honore aujourd'hui.

Je sais aussi - pour l'avoir vu et éprouvé - votre attachement à la jeune génération de juristes espagnols.

Votre vie et votre carrière ont connu bien des changements selon les tourments de l'Histoire de l'Espagne, étant né en 1936 !

Et je vois bien comment vous avez été associé - et activement - à la démocratisation, à la libéralisation autant qu'à l'essor social de votre pays.

Précisément, vous avez été en Espagne un témoin et un défenseur des droits. Votre attachement à la convention européenne des droits de l'homme dont vous suivez toujours attentivement la jurisprudence et les avancées en est une des concrétisations.

Votre participation active à l'élaboration du grand pacte constitutionnel espagnol de 1975 en fut aussi un des traits majeurs.

Cher Lorenzo, vous avez su être écriture dans les deux sens du mot : écriture *sur* le Droit et écriture *du* Droit. Certainement, c'est la mission qui revient à l'universitaire, à la fois spectateur et acteur. Encore faut-il savoir l'assumer autant que l'assurer.

J'ai vu, relevé et admiré en particulier votre attachement à des thèmes décisifs et non moins incisifs car placés au cœur de nos sociétés, à savoir : l'éducation et aussi la liberté religieuse, sujets qui chez nous aussi ont été tellement sensibles autant qu'ils ont, du même coup, été longtemps conflictuels mais qui sont peut-être en voie de redevenir fédérateurs et pacifiés.

Justement (dans tous les sens du mot...), notre Conseil d'Etat dont nous avons en ce jour l'honneur d'accueillir le vice-président (qui le préside en réalité pleinement, comme on sait) vient d'y œuvrer par une série d'arrêts du mois de juillet qui veulent faire que la laïcité, qui est séparation de la sphère publique d'avec le religieux ne soit ni son rejet, ni son ignorance. La Constitution française dit elle-même en son article 1^{er} que la Répu-

blique, tout en étant foncièrement laïque, c'est sa nature et son devoir, *respecte* toutes les croyances..., quand la loi fondatrice du 9 décembre 1905 sur la *séparation des églises et de l'Etat* énonce que *La République...garantit le libre exercice des cultes...* Les droits de l'homme, c'est respect mutuel, c'est la tolérance.

Pas simple. Pas si simple... *Cher Lorenzo*, merci d'avoir montré comment on doit et on peut y œuvrer. Notre appel est superflu, je le sais, tant nous connaissons votre ardeur, mais je le formule tout de même en prière : la course des droits de l'homme n'est pas terminée, alors, s'il vous plaît, *continuez !*